

# CARNON WINGFOIL

## AVIS DE COURSE



11 au 12 octobre 2025

**Grade 4 FF Voile pour les Elite**  
**Grade 5A FF Voile pour les OPEN**

- Préambule** La mention [NP] dans une règle signifie qu'une wingfoil ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre wingfoil pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.  
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

\*Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

- 1 REGLES**
- La compétition est régie par
- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) incluant l'annexe W.*
  - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe 1 Prescriptions].
  - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile, incluant le règlement de la compétition.
- En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard à 20h le 10 octobre 2025 sur le tableau officiel.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.
- 3 COMMUNICATION**
- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse  
<https://carnonwingfoilevent.com/tableau-officiel>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, une wingfoil ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les wingfoils.
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
- Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.1 La compétition est ouverte à tous les types de wingfoils sans restriction, selon les catégories ci-dessous.
- L'AO se réserve le droit de refuser toute inscription d'un concurrent, si ses capacités techniques représentent un danger pour les autres concurrents et l'AO.
- 4.2 Les wingfoilers admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site :  
<https://carnonwingfoilevent.com/pre-inscription-2025>
- 4.2.1 Places disponibles :
- 145 places sont disponibles comme suit :
- 90 places en pack Elite
  - 55 places en pack Open
- 4.2.2 a. Pour chaque concurrent, être en possession:
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
  - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
    - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
    - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3  
4.3.1

Catégories :  
Ages :

- U17 entre 2009 et 2015.
- U19 de 2007 à 2008.
- Seniors de 2006 et avant.

4.3.2

Catégories :

- Elite Pro-Am** : accessible aux U19 et aux séniors d'un niveau expert.
- Elite Jeune** : aux U17 ayant déjà participés à des régates de grade 3.
- Open** : aux U17, aux U19 et aux séniors d'un niveau initié

4.4

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5  
b5.1

## DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Catégorie	Droits d'inscription jusqu'au 01/10	Droits d'inscription à partir du 02/10
Open	70€	90€
Elite Jeune	70€	90€
Elite Pro-Am	100€	120€

5.2

## ADMISSION DÉFINITIVE :

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et placé systématiquement en liste d'attente. Un dossier complet est un dossier réceptionné avec toutes les informations demandées, tous les documents obligatoires et le règlement des frais de participation.

6  
6.1

## PUBLICITE

[DP] [NP] Les wingfoileurs doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. L'autorité organisatrice fournit des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7  
7.1

## PROGRAMME

Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Vendredi 10 octobre 2025	15h00	19h00
Samedi 11 octobre 2025	8h00	9h00

7.2

Jours de course :

Dates	Briefing concurrents « Elite »	1er Signal d'avertissement « Elite »
11 octobre 2025	9h00	10h00
12 octobre 2025	9h00	10h00

  

Dates	Briefing concurrents « Open »	1er Signal d'avertissement « Open »
11 octobre 2025	9h15	10h15
12 octobre 2025	9h15	10h15

7.3

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30

8  
8.1

## ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

[DP] Matériels de sécurité :

A l'inscription vous sera remis un Tracker Métasail qui sera à restituer à l'émargement de la dernière course de l'événement.

Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Une combinaison isothermique conforme à la division 240, pour rappel le port d'une combinaison isothermique est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 18°C ;
- Un gilet d'aide à la flottabilité 50N (minimum) ou une veste de protection (50N minimum) ;
- Un leash d'aile relié aux concurrents et à l'aile ;

-Un casque norme : EN 1385 ;  
 -Un trackers GPS ;

9  
9.1  
10  
10.1  
**10.2**

## LIEU

L'Annexe 2 indique l'emplacement des zones de course.

## LES PARCOURS

### DESCRIPTION DES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront soit décrits dans les IC soit décrits par le comité de course lors de chaque briefing coureur.

**11**

## TYPES DE PARCOURS

Pour la catégorie « Elite » : parcours de type slalom freefly, slalom ou longue distance.

Pour la catégorie « Open » : parcours de type aller-retour, slalom 3 jibes ou longue distance.

**12**

## SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**12.1**  
**12.2**

## CLASSEMENT

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

**13**  
**13.1**

## BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

**14**

## EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

**15**  
**15.1**

## PROTECTION DES DONNÉES

**Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**15.2**

**Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés

(Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16

## ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un wingfoiler de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17

## PRIX

Les prix seront distribués (Trophées et lots partenaires). Les prix seront décernés le dimanche 12 octobre au plus tôt après la dernière course du jour, selon le protocole établi par le comité d'organisation, aux participants suivants :

Elite :

Sénior – Masculin : Prize Money 1500€ au premier + trophée, 1000€ au deuxième + médaille et 500€ au troisième + médaille.

Sénior – Féminin : Prize Money 1500€ à la première + trophée, 1000€ à la deuxième + médaille et 500€ à la troisième + médaille.

Les 3 premier.e.s des catégories U17, U19 masculin et féminin seront récompensé.e.s avec un trophée pour le.a premier.e et des médailles pour les deuxièmes et troisièmes.

Open :

Les 3 premier.e.s de chaque catégorie homme et femme (U17, U19 et séniors) seront récompensé.e.s avec un trophée pour le.a premier.e et des médailles pour les deuxièmes et troisièmes.

18

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dans une démarche éco-responsable, chaque participant.e est invité.e à apporter sa gourde et son éco-cup.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le club organisateur.

**Contact Autorité organisatrice :**

Yacht club Carnon

Quai Eric Tabarly

Carnon-Plage

34130 Mauguio

Tél : +33467505944 mail : [contact@carnonwingfoilevent.com](mailto:contact@carnonwingfoilevent.com)

Site internet : [carnonwingfoilevent.com](http://carnonwingfoilevent.com)

ANNEXE 1  
**Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)**  
**Racing Rules of Sailing 2025-2028**  
Version of 15th of October 2024



#### **Prescription 1**

##### **FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)**

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

#### **Prescription 2**

##### **(\*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)**

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### **Prescription 3**

##### **(\*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)**

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

#### **Prescription 4**

##### **(\*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)**

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **Prescription 5**

##### **(\*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)**

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

#### **Prescription 6**

##### **(\*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)**

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### **Prescription 7**

##### **(\*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **Prescription 8**

##### **(\*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)**

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### **Prescription 9**

##### **(\*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)**

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

#### **Prescription 10**

##### **(\*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)**

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

## ANNEXE 2 : ZONE DE COURSE

La zone de course se trouvera dans la Baie d'Aigues Mortes. La zone spécifique sera spécifiée le matin au briefing coureurs en fonction du type de parcours choisi.

